

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 7 juillet 2015



## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 29, 30 juin, 1<sup>er</sup> et 2 juillet 2015

**2015 DJS 159** Centres d'animation René Binet La Chapelle, Les Abbesses et Hébert (18<sup>ème</sup>) – DSP – Convention avec l'association CJP 18N.

**Mme Pauline VERON, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1411-1 à L.1411-18 et L.2511-13 et suivants ;

Vu le vote du Conseil du 18<sup>ème</sup> arrondissement, en date du 9 décembre 2013 décidant du mode de gestion déléguée pour les centres d'animation et de la salle polyvalente Binet, situés dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement de Paris ;

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux en date du 14 janvier 2014 ;

Vu la délibération en date du 10 février 2014 du Conseil de Paris approuvant le principe de passation d'une convention de délégation de service public pour la gestion des centres d'animation du 18<sup>ème</sup> arrondissement et de la salle polyvalente Binet ;

Vu le projet de délibération du conseil de Paris, en date du 16 juin 2015, par lequel la Maire de Paris soumet à son approbation la convention de délégation de service public pour la gestion des centres d'animation du 18<sup>ème</sup> arrondissement et de la salle polyvalente Binet ;

Vu le rapport de la commission désignée en application de l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales en date du 27 janvier 2015 ;

Vu le rapport de la Maire sur le choix du délégataire et l'économie générale du contrat joint en annexe à la présente délibération ;

Vu l'avis du Conseil du 18<sup>ème</sup> arrondissement, en date du 15 juin 2015 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pauline VERON, au nom de la 7<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :


Article 1 : Est approuvée la convention de délégation de service public pour la gestion des centres d'animation René Binet et son annexe, La Chapelle, Les Abbesses et Hébert (18<sup>ème</sup>), jointe en annexe à la présente délibération.

Article 2 : La Maire de Paris est autorisée à signer cette convention avec l'association CJP 18 N dont le siège social est situé 54, boulevard Ney à Paris 18<sup>ème</sup>.

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront inscrites au chapitre 011, nature 611, fonction 422 des budgets de fonctionnement de l'état spécial de la mairie du 18<sup>ème</sup> arrondissement, dotation de gestion locale, pour 2015 et les exercices suivants, sous réserve des décisions de financement correspondantes.

Article 4 : Les recettes constatées seront constatées au chapitre 75, nature 757, rubrique 422 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2015 et suivants.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO